

Nations Unies

Rapport annuel du Coordonnateur Résident

Mauritanie 2000

13 mars 2001

Nations Unies

Rapport annuel du Coordonnateur Résident

Mauritanie 2000

2000 en bref

- 1.1. Introduction et méthodologie pour la rédaction du rapport
- 1.2. Incidence stratégique des récentes tendances politiques et socio-économiques récentes sur l'aide au développement fournie par le Système des Nations Unies – Aperçu général de la coopération du système des Nations Unies
- 1.3. Résultats atteints par la coopération au sein du Système des Nations Unies en appui aux objectifs et priorités du développement national
 - a) Mise en oeuvre intégrée du suivi des Conférences
 - b) Questions transversales : HIV/AIDS, Genre, Droits de l'Homme, Gouvernance, prévention des crises et construction de la paix
- 1.4. Impact de la réforme des Nations Unies au niveau du pays : Harmonisation, cycles de programmation, programmes conjoints, revues à mi-parcours conjoints, Groupes thématiques, locaux et services communs.

2000 en bref

La Mauritanie a confirmé au cours de l'année 2000 sa volonté d'ouverture vers l'extérieur et sa politique de renforcement de l'Etat de droit, même si quelques décisions du gouvernement ont pu semer occasionnellement le doute parmi les partenaires. Vue à travers le prisme des objectifs prioritaires du Système des Nations Unies, l'année sera marquée par la persistance de performances macro-économiques satisfaisantes, l'adoption de la CEDEF et sa vulgarisation sur tout le territoire par la société civile, l'élaboration participative du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui devrait conduire à une réduction très significative de la pauvreté à moyen terme et, enfin, par une reconnaissance partagée par l'Etat et la Société Civile du SIDA comme un problème de santé publique majeur.

Le Système des Nations Unies a contribué très significativement en tant que tel à toutes ces réalisations. En effet, la volonté de cohésion du système manifestée en 1999 par l'adoption d'une charte de la coordination, s'est exprimée en 2000 à travers un certain nombre d'initiatives communes ou convergentes dans un climat de grande confiance avec les Autorités Nationales et la Société Civile. Ces initiatives ont concerné principalement la gouvernance, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'environnement et le renforcement des capacités nationales (secteur public et société civile). Parmi ces initiatives, il faut relever en particulier des activités formatrices et structurantes de la Société Civile (par exemple : plaidoyers CEDEF et SIDA, Cyberforum de la Société Civile, formations de journalistes), l'enquête qualitative sur la pauvreté, l'établissement d'une base de données sociales et le choix des indicateurs de la lutte contre la pauvreté, autant d'initiatives qui auront des prolongements en 2001.

Ces initiatives seront incorporées dans l'UNDAF en cours d'élaboration dans la perspective de 2003, année à partir de laquelle les cycles de programmation des agences seront harmonisés. L'exécution conjointe d'un projet en faveur de l'éducation des filles fournira une base expérimentale pour développer des actions communes du Système des Nations Unies au cours du prochain cycle. La montée en puissance rapide du « Cyberforum de la Société Civile » offrira aussi en 2001 de multiples opportunités de plaidoyer et d'activités en commun relayés par la Société Civile qui s'en trouvera renforcée grâce à des actions de formation et à un encouragement à se structurer.

La recherche d'une plus grande cohésion s'est cependant heurtée à la persistance de procédures et de perceptions aux Sièges des organisations parfois difficiles à réconcilier au niveau du terrain. Les contraintes budgétaires ont été résolues en 2000 grâce à des apports exceptionnels, mobilisés notamment par le PNUD. Ces apports ont eu un impact considérable en terme de coût/efficacité, qui se prolongera au-delà de l'année 2000. Il permet de dire que l'année 2000 a véritablement été une année charnière pour la coordination. Cependant, la dynamique de coopération risque d'être remise en cause au cours de 2001 si d'autres apports financiers exceptionnels ne venaient compléter le budget de la coordination, financé par le PNUD à un niveau de plus en plus limité. Plus généralement, la volatilité du budget de la coordination et la précarité des activités et des postes qu'elle engendre, permettent d'affirmer que les progrès de la coordination ont peu de chance d'être durables et que la dynamique créée en 1999 et 2000 pourrait retomber dès fin 2001, si la situation budgétaire de la coordination n'était stabilisée en 2001/2002 ; et ceci malgré un sentiment partagé par toutes les organisations que les progrès réalisés ont largement bénéficié à chaque agence, au développement du pays et à l'image de la Mauritanie à l'extérieur, comme en témoignent les quelque 200 000 visites du nouveau site Web des Nations Unies, émanant de plus de 90 pays, en moins d'un an.

1.1. Introduction et méthodologie pour la préparation du rapport

De même que les précédentes années, la préparation de ce rapport a fait l'objet d'un travail conjoint des agences, tant au niveau des Chefs d'agences qu'au niveau de leurs équipes respectives, assurant ainsi la participation effective des personnes chargées de la mise en œuvre des activités de coordination.

Néanmoins, en raison des travaux préparatoires au CCA et de l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies, réalisé en décembre 2000, l'élaboration du rapport annuel n'a pu démarrer effectivement qu'en janvier 2001.

Lors de l'atelier CCA/UNDAF les 22, 23 et 24 janvier 2001 à Nouakchott, une session a été consacrée à l'évaluation du plan de travail 2000 et à la préparation du plan 2001. Pour cela, quatre groupes inter-agences ont été constitués :

- Deux groupes constitués des Chefs d'agences et des Responsables de programme ont travaillé respectivement sur l' « Appui à une programmation coopérative et plus intégrée », et sur le « Suivi des Conférences »
- Le groupe inter-agences des Chargés d'administration a travaillé sur les aspects liés à la « Maison des Nations Unies et aux services communs »
- Le groupe Inter-agences des Chargés d'information a travaillé sur les activités d'« Information publique et de plaidoyer du système des Nations Unies ».

L'évaluation à mi-parcours du plan de travail 2000, qui avait été réalisée au mois de juillet par les Chefs d'agence, a facilité le travail d'évaluation des activités par ces quatre groupes.

Au cours de l'atelier a par ailleurs été défini le calendrier de la poursuite du processus CCA/UNDAF, qui constituera l'un des axes majeurs de la coordination en 2001.

Un atelier inter-agences a ensuite été organisé le 5 février pour passer en revue les travaux de ces groupes et en tirer les conclusions opérationnelles. Les Chefs d'agence y ont tous participé, ainsi que, pour leurs parties respectives, les Responsables de programme, les Chargés d'administration et les Chargés d'information. Afin d'assurer le suivi dans ces trois domaines, la Chargée de coordination du Bureau du Coordonnateur résident (BCR), le Responsable des Opérations du PNUD et la Responsable du Centre d'information et de Documentation (CID), responsables des trois groupes techniques inter-agences du Programme, de l'Administration et de la Communication, ont participé à l'ensemble de l'atelier.

Le BCR a coordonné les travaux de rédaction des différentes parties du Rapport avec l'appui de l'unité économique du PNUD, et a effectué la rédaction finale. L'ensemble a été soumis aux Chefs d'agence lors de leur rencontre du 19 février 2000. Les amendements et compléments d'information apportés ont été inclus dans la version finale validée par le Coordonnateur résident.

1.2. Incidence stratégique des récentes tendances politiques et socio-économiques récentes sur l'aide au développement fournie par le Système des Nations Unies – Aperçu général de la coopération du système des Nations Unies

q Montée de l'approche Droit et de la Gouvernance

Le climat d'ouverture sociopolitique constaté en 1999 s'est globalement confirmé au cours de l'année 2000, avec un approfondissement de l'approche Droit marqué en particulier par la ratification de la Convention pour l'Élimination de la Discrimination Envers les Femmes (CEDEF) en mai 2000, suite à un plaidoyer intense du SNU, et par l'élaboration d'un Programme de sensibilisation et de formation aux Droits de l'Homme. Un accent nouveau a été mis sur la bonne gouvernance, confirmant la déclaration de décembre 1999 du Conseil des ministres: un Comité de pilotage du Programme national de Bonne Gouvernance a été créé par arrêté ministériel le 8 février 2000 et ce Programme National est en cours d'élaboration¹. Cette orientation s'est traduite également par la recherche d'une meilleure

¹ A noter également l'atelier de mai sur la gouvernance pour les journalistes de l'Union du Maghreb Arabe

gestion des fonds publics avec notamment une valorisation du rôle de la Cour des Comptes et la conduite d'audits qui ont abouti, en octobre 2000, à d'importants changements au niveau des directions du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) et du Ministère de l'Education Nationale (MEN) en particulier. L'appropriation de l'approche Droit s'est par ailleurs manifestée par la mise en place de nouveaux cadres juridiques et institutionnels (élaboration d'un code pénal et de procédure pénale pour les enfants mineurs, revue du code du travail) ainsi que par de nouvelles initiatives des élus et l'émergence de réseaux des Droits de l'enfant.

L'ouverture vis-à-vis du secteur privé s'est également vue confirmée, comme en témoigne la création du Comité National de concertation Etat-Secteur privé le 20 avril 2000. De même, la reconnaissance du rôle de la société civile dans le développement, officialisée par la participation active des ONGs à l'élaboration du CSLP et du Plan d'Action National contre la Désertification, ainsi qu'aux manifestations nationales pour la lutte contre le SIDA, a été confortée en 2000.

L'année a toutefois également été marquée par une série d'événements dont les plus importants sont: i) les arrestations de militants se réclamant de l'opposition, ii) les dissolutions des Partis Attalia et l'UFD/EN, le dernier présidé par Ahmed Ould Daddah, lui-même interpellé à deux reprises durant l'année. Le recours judiciaire introduit par l'UFD/EN en décembre 2000 a été infructueux. Cette mesure de dissolution prise par le Gouvernement intervenait dans un contexte international marqué par une recrudescence de la violence au Moyen Orient. La position adoptée par le gouvernement vis-à-vis de l'Etat d'Israël, qui avait établi fin 1999 des relations diplomatiques au niveau des Ambassadeurs, a été incomprise au niveau national, et a donné lieu à de nombreuses manifestations, notamment dans les milieux scolaires et universitaires, avec l'appui des partis d'opposition. Les personnes arrêtées ont été dans la majorité des cas libérées avant la phase d'instruction.

Le principe d'une révision des lois électorales a été annoncé en novembre. Elle devrait permettre, par l'introduction du mode de scrutin proportionnel, d'élargir la participation des formations politiques au sein du Parlement. De même a été annoncée la décision d'avancer les prochaines élections municipales en octobre 2001 et de les grouper avec les législatives.²

q **Evolution favorable du cadre et des structures institutionnelles**

La période a été marquée par le renforcement du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), qui joue un rôle stratégique et transversal dans le dispositif institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme, en même temps que dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Suite à l'éligibilité de la Mauritanie à l'initiative PPTTE 2 (Pays Pauvres Très Endettés), le Gouvernement a lancé en décembre 1999 le processus d'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), avec l'objectif de le soumettre pour approbation aux institutions de Bretton Woods en décembre 2000; ce qui a finalement eu lieu le 26 janvier 2001 au FMI et le 6 février 2001 à la Banque mondiale. Son élaboration a donné lieu à une large consultation à travers notamment la mise en place de 12 groupes thématiques de travail, ce qui représente un effort de coordination inédit qui pourrait se prolonger à l'avenir pour le suivi du CSLP, ainsi que dans le cadre de la préparation de l'UNDAF. Les ressources libérées du fait de l'allègement de la dette seront notamment affectées à des programmes favorisant l'accès aux services sociaux de base, qui sont autant de cibles des Conférences internationales.

D'autres évolutions favorables ont eu lieu, en particulier le démarrage de la mise en oeuvre de la réforme du système éducatif, amorcée en août 1999, la progressive mise en place du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS), l'accélération du processus de décentralisation et, dans le domaine de l'environnement, la préparation du Plan national sur la Désertification. Par ailleurs, outre le recensement général de la population, d'importantes enquêtes ont eu lieu en 2000³. Elles devraient permettre d'avoir des données précises et fiables sur la situation et l'évolution de la Mauritanie, en particulier en matière de pauvreté,

² Ces mesures ont été confirmées début 2001 par décision du Conseil des Ministres.

³ Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages et enquête Démographie-Santé

permettant ainsi un ciblage précis des activités à envisager dans le cadre des nouvelles programmations des agences.

q **Evolution économique et indicateurs sociaux en 2000**

Sur le plan économique, l'année 2000 a vu la poursuite des réformes dans de nombreux domaines (développement du secteur privé, lancement du processus de privatisation d'activités stratégiques telles que l'électricité et les télécommunications avec l'attribution de deux licences GSM dont l'une à un consortium privé). La poursuite des réformes de libéralisation économique et du rétablissement des grands équilibres macro-économiques s'est traduite par des performances économiques qui ont porté sur la promotion de l'investissement et de la mise en place des conditions propices à l'investissement privé, créatrices d'emplois et génératrices de revenus. L'assainissement économique et financier a permis de consolider les acquis réalisés ces dernières années. Le taux de croissance économique pour l'année 2000 est estimé à 5%. Il a été obtenu grâce aux bonnes performances des secteurs clés de l'économie tels que les mines, la pêche et le secteur des Petites et moyennes industries et entreprises. L'équilibre budgétaire a été consolidé et la contribution de l'Etat aux dépenses relatives aux services sociaux et aux programmes de lutte contre la pauvreté a augmenté de 11%.

L'impact de cette évolution est encore difficile à appréhender et les indicateurs concernant tant la santé que l'évolution démographique restent alarmants. Au niveau de l'éducation, si les taux bruts de scolarisation sont relativement élevés au niveau de l'enseignement fondamental, les taux nets restent bas, en particulier pour les filles. Les données des enquêtes réalisées en 2000 permettront d'évaluer en 2001 la progression des principaux indicateurs de la situation sanitaire et sociale.

q **La Mauritanie sur la scène régionale**

Une vive tension a eu lieu en juin 2000 entre la Mauritanie et le Sénégal, après un communiqué mauritanien accusant le Sénégal de violer les droits de la Mauritanie dans le cadre d'un projet d'irrigation en amont du fleuve Sénégal. Suite à une médiation du Président du Mali, A.O. Konaré, et à la visite du Président Sénégalais A. Wade à Nouakchott, les relations se sont apaisées et la mesure d'expulsion des Sénégalais, qui avait été annoncée par le Gouvernement mauritanien, a été levée avant l'expiration du délai de 15 jours.

La décision de la Mauritanie de quitter la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), annoncée en décembre 1999, est entrée en vigueur en décembre 2000. Elle soulève des interrogations quant à l'avenir des flux d'aide et des accords commerciaux dont bénéficie la Mauritanie à travers des mécanismes régionaux⁴. La Mauritanie a parallèlement renforcé son intégration à l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

En ce qui concerne le Sahara Occidental, la situation n'a pas évolué, en dépit des efforts entrepris par le Secrétaire Général et son Envoyé Spécial pour le Sahara Occidental, M. James Baker III, pour amener les deux parties directement concernées à sortir les préparatifs du référendum de l'ornière et à envisager, le cas échéant, une troisième voie. La Mauritanie a maintenu sa position de neutralité au cours du processus de consultation organisé par l'Envoyé Spécial.

q **La coopération du système des Nations Unies**

Une excellente atmosphère de coopération a été entretenue entre les Autorités nationales et les agences du SNU en 2000. L'investissement des agences dans l'appui au processus du CSLP (participation active dans les groupes thématiques, consultations internationales d'appui) a permis de renforcer les relations de confiance établies avec le Gouvernement. Celle-ci peut être illustrée par la promotion de quatre Directeurs nationaux de projets soutenus par les Nations Unies à d'importants postes au sein des Ministères.

Ce contexte favorable a permis des avancées très significatives dans les champs d'action des agences des Nations Unies en Mauritanie, en particulier au niveau de la Gouvernance,

⁴ en particulier les accords régionaux de l'Union Européenne dans le cadre des pays ACP

de la Santé, de la Promotion de la Société Civile, de la Lutte contre la Pauvreté, de l'Environnement et du Renforcement des Capacités nationales. Un plaidoyer intense sur la prévention du VIH/SIDA et la préparation conjointe d'une vaste action de sensibilisation sur la CEDEF avec quatre réseaux d'ONG féminines, ainsi que la préparation d'un programme conjoint sur l'éducation des filles, ont par ailleurs permis aux agences d'appréhender de façon concertée des enjeux transversaux essentiels de la Mauritanie, augmentant de manière sensible leur impact.

1.3. Résultats obtenus à travers les activités de collaboration des Nations Unies en appui aux objectifs et priorités du développement national

D'une manière générale, un effort a été mené par les agences pour renforcer la cohérence et accroître l'impact des participations nationales aux rencontres internationales de suivi des Conférences. Ceci s'est fait en particulier par la coordination du financement des participants nationaux aux Conférences. Il est également agréé que les participants doivent impérativement faire une restitution à leur retour (ce qui n'est cependant pas encore toujours le cas).

a) Application intégrée du suivi des Conférences mondiales des Nations Unies

- q *Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté* : l'année 2000 a été marquée en Mauritanie par l'élaboration, sous la responsabilité du Gouvernement, du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)⁵. Les agences s'y sont largement impliquées, à travers une participation active aux douze groupes thématiques mis en place, assortie de contributions substantielles au document. A cet égard, il est significatif que le CSLP reprenne cet objectif en l'appliquant au monde rural, lieu où la pauvreté est effectivement la plus grande. Par ailleurs, le PNUD a apporté un appui important pour l'identification des indicateurs nécessaires au suivi de la mise en oeuvre du CSLP en y associant les autres agences du SNU concernées. La batterie d'indicateurs retenue permettra en outre le suivi des objectifs des conférences. En décidant la réalisation d'une enquête qualitative sur la pauvreté, qui a démarré en novembre avec l'Office National des Statistique, le SNU va permettre au Gouvernement d'approfondir l'analyse des données issues des vastes enquêtes quantitatives réalisées en 2000, d'élaborer un outil d'investigation fiable et plus léger, susceptible d'être répliqué à de plus courtes échéances, et ainsi, de mieux cibler les actions en matière de lutte contre la pauvreté.
- q *Scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici à 2015* : les agences, en particulier l'UNICEF et l'UNESCO, ont apporté un appui à l'élaboration du Rapport national et à la participation de la Mauritanie à la Conférence de Dakar sur l' « Education pour tous ». Le PAM et l'UNICEF ont poursuivi la mise en oeuvre conjointe du projet pilote « Ecole amie des filles », qui permet d'intégrer les aspects d'éducation, de nutrition, d'eau et d'assainissement. Une deuxième phase est en cours de négociation avec les Pays Bas. Prenant acte du caractère stratégique de l'éducation des filles pour le développement et des carences de la Mauritanie dans ce domaine, les agences ont également préparé conjointement un projet pilote sur l'éducation des filles (voir ci-dessous).
- q *Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités entre les deux sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015* : Une campagne sur la CEDEF, faisant suite à la ratification par la Mauritanie de cette Convention en mai 2000, a été préparée au quatrième trimestre 2000 avec l'appui des agences. Cette campagne vise à promouvoir, par le canal des réseaux d'ONG nationales, l'amélioration de la situation de la femme et l'élimination de toute discrimination à son encontre. Les agences ont également conjointement élaboré un projet pilote sur l'éducation des filles, qui a reçu un financement de UNFIP (1 550 000 US\$) et démarrera le 1er janvier 2001 avec une durée de 3 ans et demi. Il permettra de

⁵ Auparavant, l'implication du PNUD dans l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté et le plaidoyer concerté des Agences lors de la préparation du dernier Groupe Consultatif (mars 1998) avaient débouché sur l'introduction d'un chapitre sur la lutte contre la pauvreté dans le Document Cadre de Politique Economique, ce qui a permis à la Mauritanie d'être parmi les premiers pays éligible à l'initiative PPTE 2.

développer un modèle de développement intégré axé sur l'éducation des filles, susceptible d'être répliqué à l'échelle nationale (cf ci-dessous).

- q *Réduire des 2/3 les taux de mortalité infantile et juvénile entre 1990 et 2015 :*
- § avec 250000 cas par an, le **paludisme** reste l'un des problèmes de santé publique les plus graves, notamment chez les enfants de moins de 5 ans. L'initiative « faire reculer le paludisme » a été un point fort de la coopération des agences, en lien avec les autres bailleurs de fonds : l'appui concerté de la Banque mondiale, de la GTZ, de la Coopération française, de l'OMS et de l'UNICEF a en effet permis au Programme National de Lutte contre le Paludisme de renforcer son action et d'améliorer son impact par la mise en oeuvre d'une approche transversale.
- § La **malnutrition** est également une cause majeure sous-jacente de mortalité et de morbidité, surtout chez les enfants (taux de malnutrition globale de l'ordre de 40%). L'appui de la FAO, de l'OMS et de l'UNICEF à l'évaluation du Plan National de Nutrition en janvier 2000 et à l'élaboration du Plan régional en octobre 2001 (Kaedi) est donc essentiel. Au niveau de sa mise en oeuvre, les agences sont également largement impliquées: le PAM à travers ses programmes Assistance aux cantines scolaires, Développement rural et sécurité alimentaire, ainsi que par ses dotations aux Centres d'alimentation communautaires (CAC) et aux Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) à travers le Projet d'appui aux groupes vulnérables à la malnutrition, et le projet pilote Ecoles Amies des Filles; l'UNICEF à travers l'appui aux unités de production d'aliments de sevrage, la promotion du sel iodé et la mise à disposition de vitamine A dans le cadre de son Projet Nutrition; la Banque mondiale et la FAO à travers le Projet NUTRICOM, qui appuie des associations gérant des centres de nutrition communautaire sous le parrainage d'ONG internationales. Par ailleurs, en ce qui concerne l'analyse de la situation nutritionnelle, on pourrait mentionner l'enquête VAM sur la vulnérabilité des ménages menée par le PAM en novembre 2000, dont le rapport d'analyse est en cours de préparation, ainsi que les évaluations annuelles de la situation agricole, réalisées avec le concours de la FAO et du PAM dans le cadre du CILSS, qui permettent de prévenir les risques de pénurie alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire. Il faut également relever que, dans les situations d'urgence, le PAM est appelé à coordonner la mobilisation des aides alimentaires, ce qui est essentiel dans un pays structurellement déficitaire comme la Mauritanie⁶.
- § Dans un autre domaine, l'appui des agences au **programme élargi de vaccination**, à l'extension de la **couverture sanitaire**, y inclus dans le domaine de la santé de la reproduction, ainsi qu'à la lutte contre les grandes endémies, a également pour objectif majeur le recul de la mortalité infantile et juvénile (OMS, UNICEF, ONUSIDA, FNUAP).
- q *Réduire des ¾ les taux de mortalité liés à la maternité entre 1990 et 2015 et Mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin d'ici à 2015 :* un des points du plan de travail 2000 visait la réduction de la mortalité maternelle à travers le renforcement du cadre de concertation. Ceci a été fait dans le cadre du Programme National de Santé de la Reproduction, et le plaidoyer mené a donné des résultats probants puisque la Mauritanie a été éligible à l'initiative « Make pregnancy safer » financé par la BAD, la Coopération française et appuyé par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP. Le programme VNU a par ailleurs été sollicité et, à travers l'envoi de deux chirurgiens affectés dans deux hôpitaux régionaux, a apporté un appui significatif en matière de soins obstétricaux d'urgence. L'approvisionnement des centres de santé en contraceptifs, l'appui aux campagnes de sensibilisation menées avec le concours du Théâtre populaire, et le plaidoyer pour l'intégration dans les programmes scolaires du secondaire de la santé de la reproduction, réalisés avec en particulier l'appui du FNUAP, contribuent également à l'atteinte de ces deux objectifs. Un tel volet est prévu dans le projet pilote des agences sur l'éducation des filles.
- q *Appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici à 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales d'ici à 2015 :* La protection de l'environnement est un défi majeur pour la Mauritanie, qui, avec l'appui du PNUD, a préparé en 2000 de façon entièrement participative le Plan d'action

⁶ 85% des besoins en céréales sont importés, dont 10 à 15% proviennent de l'aide alimentaire (cf Programme de pays 1998-2002 du PAM, Conseil d'Administration d'oct 97, Rome)

pour la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification (PAN). Le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'agenda 21 issu de la Conférence de Rio (PANE) sera quant à lui élaboré en 2001. Les agences (FAO, PNUD) ont également appuyé en 2000 la réalisation de l'atelier national sur la Stratégie du secteur rural à horizon 2010, permettant l'intégration des recommandations des plans d'action des Conférences, en particulier dans le domaine de l'environnement. Par ailleurs, en matière opérationnelle, le PNUD et le FENU ont poursuivi en 2000 des actions dans le domaine environnemental, en particulier à travers le programme Assaba, et la FAO a soutenu avec le concours du PAM un projet d'appui à la réhabilitation et à l'extension de la Ceinture Verte de Nouakchott.

- § Une évaluation de la mise en oeuvre de l'Initiative 20x20 a été menée avec l'appui de l'UNICEF au premier semestre. Bien que situés en deçà des objectifs internationaux de 20%, les taux se situent dans la moyenne des pays de la sous-région : sur la période 1992-1998, la part des services sociaux essentiels a été en moyenne annuelle de 15% du budget national et de 12% de l'aide publique au développement.

b) Initiatives de réduction de moitié de la pauvreté extrême et en faveur de l'éducation des filles

Les principales actions dans ces deux domaines ont été présentées ci-dessus. **Le projet pilote sur l'éducation des filles**, soumis et accepté par l'UNFIP qui a débouqué un montant de 1 550 000 dollars, mérite toutefois d'être souligné. Son objectif est de faire progresser rapidement la scolarisation des filles dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de renforcer leur autonomie pour leur permettre de participer efficacement au développement socio-économique de leur communauté. Pour cela, ses caractéristiques innovantes sont :

- q Une **approche multisectorielle et intégrée** : l'analyse de la situation réalisée préalablement avec l'appui de la Banque mondiale a permis d'identifier une multiplicité de causes expliquant la faible scolarisation des filles dans le secondaire. Sur cette base, une approche multisectorielle et intégrée a été définie, qui permettra d'embrasser l'ensemble des facteurs de blocage identifiés, qu'ils soient financiers ou structurels, ou qu'ils soient culturels ou sociologiques. Construite sur la complémentarité des agences, cette approche devrait mettre en évidence que la convergence de l'action des agences constitue un réel atout.
- q Une **approche participative et décentralisée** : elle permet d'impliquer et de relier, à chacun des niveaux, les structures et personnes concernées : Comités national, régional et local de pilotage, où se rencontrent les partenaires gouvernementaux, de la société civile et des Nations Unies, Comités Villageois de Gestion de l'Education, Association des parents d'élèves, Association des Mères Educatrices, associations d'élèves.
- q **L'élaboration d'un modèle d'intervention** pour l'amélioration de la scolarisation des filles généralisable à l'ensemble du pays: il sera réalisé sur la base des leçons tirées à l'échelle des 4 régions ciblées, et partagé avec tous les partenaires
- q Un **projet conjoint** : il implique directement le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, l'ONUSIDA et a le soutien de la FAO et du PAM . Des enseignements sur la mise en oeuvre de tels projets devraient en être tirés.

c) Questions inter-sectorielles

- q **VIH/SIDA** : une campagne de plaidoyer intense a été développée conjointement par les agences, avec l'appui du Conseiller ONUSIDA et en liaison avec le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA (PNLS). Son objet était d'attirer l'attention des pouvoirs publics et des partenaires au développement sur les enjeux de la mobilisation contre le VIH/SIDA, dans un contexte où la maladie, encore peu répandue⁷, est en phase de développement. Dès 1999, le Coordonnateur résident avait mené un plaidoyer à ce sujet

⁷ Taux de prévalence compris entre 1,7 et 2% chez les donneurs de sang

auprès du Président. Cette campagne a été précédée par une rencontre du Coordonnateur résident avec le Premier Ministre, au cours de laquelle il s'est assuré de son soutien aux différentes activités de sensibilisation et de formations proposées par le SNU. Elle a été constituée des éléments suivants:

- § *Réunion des Partenaires* (12 octobre) : le premier point de l'ordre du jour "*la situation du VIH/SIDA en Mauritanie*" fut l'occasion pour le Président du groupe thématique ONUSIDA de sensibiliser les partenaires sur la situation du VIH/SIDA et sur l'importance de participer activement au plaidoyer en faveur d'un engagement politique réel.
- § *Célébration de la Journée Internationale d'éradication de la Pauvreté* (17 oct) : Le thème: "*la course contre la pauvreté: briser le silence autour du VIH/SIDA*" a permis de mettre en exergue les relations entre le SIDA et la Pauvreté. Il fut développé par le Coordonnateur résident dans un discours adressé aux Représentants du Gouvernement, des ONG, des maires et de la presse, à l'occasion de l'inauguration du Cyberforum de la société civile.
- § *Atelier de préparation du Forum de Développement Economique de l'Afrique 2000* (11-12 nov): cet atelier, ouvert en présence de cinq ministres, a permis la sensibilisation d'un large public (gouvernement, société civile, partenaires...) au cours de la première journée, avec une restitution des analyses de situation et la présentation de témoignages et de l'exemple de la Côte d'Ivoire (pays qui se trouvait il y a dix ans dans la situation actuelle de la Mauritanie). La deuxième journée était consacrée à la préparation du Forum, avec la participation des acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA.
- § *Séminaire de Formation des journalistes sur la Prévention du VIH/SIDA* (15-27 nov): ce séminaire, appuyé conjointement par l'UNESCO, le FNUAP et l'OMS, a permis de donner aux journalistes les capacités de participer efficacement à la prévention du VIH/SIDA par le biais de la presse. Il a suscité un grand intérêt de leur part et généré de multiples articles dans les journaux depuis cette date.
- § *Session sur le VIH/SIDA en séance plénière du Sénat* (26 nov): L'exposé initial sur la problématique de la lutte contre le SIDA en Mauritanie, introduit par le Coordonnateur résident et présenté conjointement par le Conseiller ONUSIDA, le Représentant de l'OMS et le Directeur du PNLS devant l'ensemble des Sénateurs, a été suivi d'importants débats, permettant une discussion approfondie sur les enjeux et les moyens de prévenir l'extension de l'épidémie. Des propositions nouvelles ont été faites par les sénateurs, telles que l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école ou la création d'une agence nationale pour le suivi de l'épidémie et le plaidoyer. Les sénateurs se sont par ailleurs engagés à relayer la campagne de prévention. Cette séance, qui a duré 3h30, a été entièrement diffusée à la télévision et à la radio, ceci à deux reprises.
- § *Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA* (1er déc) : les actions préparées sous l'égide du PNLS ont permis de sensibiliser une nouvelle fois la société.
- § *Forum de Développement Economique de l'Afrique FDA 2000* (3-7 déc) : grâce au concours des agences, une importante délégation mauritanienne a participé à ce Forum dont le thème était "SIDA un défi sans précédent pour les décideurs". Il a permis de montrer aux acteurs présents le danger du SIDA et son impact sur tous les secteurs de développement socio-économique, et de mettre en évidence l'urgence d'actions préventives.

D'autres outils de sensibilisation ont par ailleurs continué à être utilisés. Le théâtre populaire, auquel le FNUAP fait appel dans ce domaine, est ainsi un vecteur efficace de messages de prévention. Le plaidoyer mené auprès des leaders religieux a également permis que des Imams s'expriment publiquement sur l'importance de la lutte contre le SIDA. Tout ceci a permis que des pas très importants soient franchis, qui représentent une prise de conscience nouvelle, si l'on se souvient que c'est seulement en décembre 1999 que le Ministre de la Santé a reconnu l'existence du SIDA en Mauritanie. Cette campagne sera poursuivie en 2001, avec en particulier une présentation à l'Assemblée nationale et la tenue d'un atelier intersectoriel pour l'élaboration du Plan national d'action contre le SIDA. Aujourd'hui le SIDA est en Mauritanie une priorité que le Ministre de la Santé a traduit en faisant du PNLS un programme national prioritaire rattaché à son cabinet, et directement supervisé par l'ancien Conseiller ONUSIDA, nommé Directeur de la Protection Sanitaire (DPS).

- q **Genre:** Suite à la ratification de la CEDEF par la Mauritanie en mai 2000, les agences ont décidé d'appuyer conjointement une campagne nationale de sensibilisation sur cette Convention, organisée par quatre réseaux d'ONG féminines dans 8 des 12 régions du pays. Un appui a donc été apporté à ces ONG, à la fois en terme de conception des outils de la campagne, d'appui financier et de relais pour la mobilisation de fonds. Le matériel a pu être préparé et la campagne va se dérouler au premier trimestre 2001. Elle constituera la première campagne jamais conduite en commun par des réseaux d'ONG. Par ailleurs, sous l'égide du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, un groupe de suivi Genre a été institué en 2000, qui vise à veiller à la prise en compte de l'aspect genre dans les stratégies de développement. Relayé par le FNUAP, l'appui à cette initiative a été retenue par les agences pour 2001.
- q **Droits de l'Homme:** un Programme national de renforcement des capacités, dans le domaine des Droits de l'Homme, du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion a été finalisé avec l'appui du PNUD, et son financement a été trouvé (HCNUDH, PNUD, Coopération française, FLM). Cependant, le programme n'a pu démarrer en 2000. L'appui à la structuration de la société civile et à son accès aux nouvelles technologies de l'information s'est également manifesté par la création d'un cyberforum de la société civile, qui associe les ONG, les Maires et les journalistes de la Presse. Le PNUD, avec l'appui du FNUAP, a été le promoteur de la création de ce cyberforum, qui a été inauguré le 25 octobre. Le cyberforum a généré un ensemble d'initiatives structurantes et formatrices au sein de la société civile. L'UNICEF, active pour la promotion de la Convention des Droits de l'Enfant, en collaboration avec des collectifs d'ONG nationales, a présenté aux autres agences la stratégie du Mouvement Global pour les Enfants, à l'occasion de la visite de sa Directrice régionale (19 novembre).
- q **Gouvernance :** le PNUD, qui soutient le processus d'élaboration du Programme national de Bonne Gouvernance, a cherché à associer le plus largement possible les partenaires au développement. L'état d'avancement de ce processus a ainsi été présenté à trois reprises aux partenaires (19 janvier, 23 mai, 12 octobre). Un ancrage satisfaisant de ce programme au niveau du Gouvernement n'a pu être défini qu'au début de l'année 2001, après des consultations entre le Premier Ministre et le Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Ce Programme devrait donc être finalisé et démarrer au cours du premier trimestre 2001. Son importance est d'autant plus grande que d'importantes pressions s'exercent aujourd'hui, y inclus à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, dont la gouvernance est l'un des cinq piliers, pour réorganiser l'appareil de l'Etat, et qu'une révision des lois électorales a été annoncée en novembre.

1.4. Impact de la réforme sur le système des Nations Unies au niveau des pays

a) Mesures relatives à la programmation : harmonisation et simplification, cycles de programmation, programmes conjoints et revues conjointes à mi-parcours

L'accord des agences a été confirmé pour une harmonisation des cycles de programmation, d'une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2003. Un plan d'action pour préparer cette harmonisation, qui se traduit par une réduction du Programme de l'UNICEF de un an et un allongement de ceux du PNUD et du FNUAP de un an, a été élaboré.

Les agences ont été invitées à participer aux revues à mi-parcours du FNUAP et de l'UNICEF. Toutefois, cette participation a été limitée, et il a été décidé que lors des revues du PAM et du PNUD, qui auront lieu en 2001, les agences soient plus impliquées, ceci dès le processus de préparation de la revue.

A travers l'élaboration du CCA et la conception du Programme conjoint sur l'éducation des filles, les Chargés de programme des différentes agences se sont rencontrés à de multiples reprises, apprenant à mieux connaître leurs agences respectives (mandat, programmes et procédures d'exécution), et à travailler ensemble. Un atelier CCA/UNDAF, initialement prévu en décembre 2000, a dû être reporté à la demande du UN Staff College et s'est déroulé les 22, 23 et 24 janvier 2001. Un premier draft du CCA a été partagé à cette occasion et le processus pour sa finalisation ainsi que pour l'élaboration du UNDAF a été défini.

En matière de procédure de programmation et d'harmonisation des modalités de travail avec la partie nationale, des efforts ont été entrepris (concertations entre agences, invitation des agences à l'atelier organisé par le PNUD sur les procédures d'exécution nationale), sans aboutir encore à des avancées sensibles. Les agences ont décidé de saisir l'opportunité de l'élaboration de l'UNDAF, en 2001, pour approfondir l'analyse et aller plus loin dans l'harmonisation.

En ce qui concerne les procédures administratives, l'harmonisation des taux de DSA et de per-diems a pu être établie. De même, les contrats de service (gardiennage, nettoyage...) ont été unifiés, ce qui permet une simplification effective par l'utilisation d'un contrat type. D'autres mesures d'harmonisation (rétribution des consultants, commandes communes...) n'ont pu être réalisées et il a été décidé de reconduire ces actions en 2001.

b) Groupes thématiques

Dans le cadre de la préparation du CSLP, le Gouvernement a créé douze groupes techniques début 2000, invitant ses partenaires à s'y impliquer activement. Suite à une consultation inter-agences pour répartir les contributions de chacune d'elles le SNU a participé activement à chacun de ces groupes. Des contributions très significatives ont ainsi pu être apportées par les agences au CSLP. Dans ce contexte, les autres groupes thématiques pré-existants n'ont pas été réactivés, mais les agences ont cherché à mettre leurs membres au service de la nouvelle stratégie nationale. Le groupe thématique Santé est ainsi devenu le groupe Santé du CSLP, le pilotage de celui-ci passant de l'OMS au Ministère de la santé et des affaires sociales, avec une présidence assurée par le Ministre lui-même. Ceci a permis de renforcer considérablement l'approche sectorielle et la coordination entre les partenaires. Le lien avec le CCA a été établi au sein du groupe technique CCA, par la répartition des membres de celui-ci au sein des groupes techniques.

Toutefois, une fois le document du CSLP adopté, l'avenir des groupes techniques, créés dans cet objectif à l'exception du groupe thématique Santé, ne semble pas assuré. Aussi les agences ont-elles décidé de relancer en 2001, sur les thèmes qui émergeront comme prioritaires dans le cadre de la préparation du UNDAF, certains de ces groupes. Selon une stratégie définie lors de l'atelier CCA/UNDAF de janvier 2001, ils permettront d'assurer l'appropriation du CCA et l'implication de la partie nationale dans le UNDAF.

Tout au long de l'année 2000, les agences ont cherché à faire en sorte que les processus simultanés d'élaboration du CSLP et du CCA se renforcent mutuellement, ceci par l'implication dans les groupes thématiques ou par le choix de consultations sectorielles sur des thèmes jugés utiles pour l'un et l'autre exercice. Toutefois, cette coïncidence des calendriers a entraîné la non participation de la partie nationale à l'élaboration du CCA, - celle-ci étant absorbée par la préparation du CSLP -, et surtout pose la question de la pertinence de l'élaboration d'un document CCA intégral dans un tel contexte. En effet, les deux documents se recoupent largement et l'on peut se demander s'il n'aurait pas été plus judicieux de faire l'économie de la présentation générale du pays en partant de l'analyse du CSLP, pour en faire une analyse critique et en déceler les faiblesses pour tenter de les compenser. Cette relecture est un travail actuellement en cours, qui apparaît nécessaire pour finaliser le CCA, tant il est vrai que celui-ci n'aura d'impact que par sa valeur ajoutée au CSLP.

c) Maison des Nations Unies, locaux et services communs

Le PNUD, le FNUAP, le PAM et le HCR sont situés dans la même enceinte, l'UNICEF et l'OMS étant dans un rayon de 100 mètres. Les locaux communs abritent également le dispensaire ainsi que le Centre de Documentation et d'Information des Nations Unies (CID). Un tel rassemblement géographique (seule la FAO est située à 800 mètres) facilite la communication entre le personnel des agences.

Cette communication est également facilitée par la mise en place de la Maison Virtuelle des Nations Unies, qui comprend maintenant le PNUD, le FNUAP, l'OMS et le HCR. L'UNICEF et le PAM ont donné leur accord pour rejoindre la Maison Virtuelle en 2001.

L'installation au cours de l'année 2000 d'un guichet de la Banque Nationale de Mauritanie dans les locaux communs, avec une permanence assurée trois matinées par semaine, est un service apprécié des agences et qui permet un gain de temps sensible.

Le Centre de Documentation, qui est maintenant totalement informatisé et qui développe des connections aux autres réseaux documentaires, est un service utile apporté aux agences, mais également au public (étudiants...), en voie de renforcement.

Au-delà des actions énoncées ci-dessus, la visibilité des agences et de leur rassemblement sous l'égide des Nations Unies, permettant de renforcer l'impact de leur plaidoyer et de leur action, a été manifestée par des visites conjointes aux Ministres nouvellement installés suite au remaniement ministériel de septembre, ainsi qu'à l'occasion de la journée des Nations Unies, le 24 octobre, où une représentation théâtrale, introduite par le Coordonnateur résident, a permis de transmettre aux nombreux invités (ministres, partenaires, ONG...) les principaux messages des agences. Elle fut vivement appréciée et des représentations ont été données devant le public à 4 reprises à Nouakchott, ainsi qu'à Rosso. L'accueil de la mission du Conseil d'Administration du PNUD et du FNUAP en avril fut également l'occasion de montrer la cohésion des agences des Nations Unies.

De même, l'existence et l'actualisation régulière d'un site web commun aux agences, ainsi que le développement en cours des sites des agences (sites du PNUD et du FNUAP mis en ligne en 2000, sites de l'OMS, l'UNICEF et la FAO prévus en 2001) permettent une plus large disponibilité des informations sur les activités du SNU en Mauritanie, donnent une bonne image à l'extérieur et améliorent l'accessibilité des informations. Ceci a été rendu possible par le recrutement d'un Webmaster en mai 2000 sous l'égide et le financement de la Coordination inter-agences. Cette approche a créé une véritable demande de service auprès du Webmaster pour créer des sites web à l'occasion d'évènements importants tels que le séminaire de lancement du processus d'élaboration du CSLP avec la société civile (décembre 1999), le séminaire du PNUD sur l'initiative PPTTE et le CSLP (janvier 2000), ou l'atelier de formation des journalistes du Maghreb sur la gouvernance (mai 2000), ou pour soutenir des activités/thèmes dans le cadre du cyberforum (site sur le VIH/SIDA, site des femmes). Un site web a également été développé à la demande du Sénat.

Il faut également mentionner la parution mensuelle d'ONUFlash, bulletin apprécié par son audience et dont les articles sont fréquemment repris dans la presse nationale. Transmettant une information régulière sur l'évolution de l'ensemble des activités des agences à l'intérieur du pays, avec un éditorial signé par le Coordonnateur résident ou l'un des Chefs d'agence, ONUFlash participe à la promotion d'une équipe soudée.

Enfin, un dossier de presse a été régulièrement élaboré et diffusé, en particulier en direction du Secrétariat de l'ONU et des partenaires non représentés en Mauritanie, ce qui est un service utile et apprécié, compte tenu de la faible couverture de la Mauritanie dans les médias internationaux.